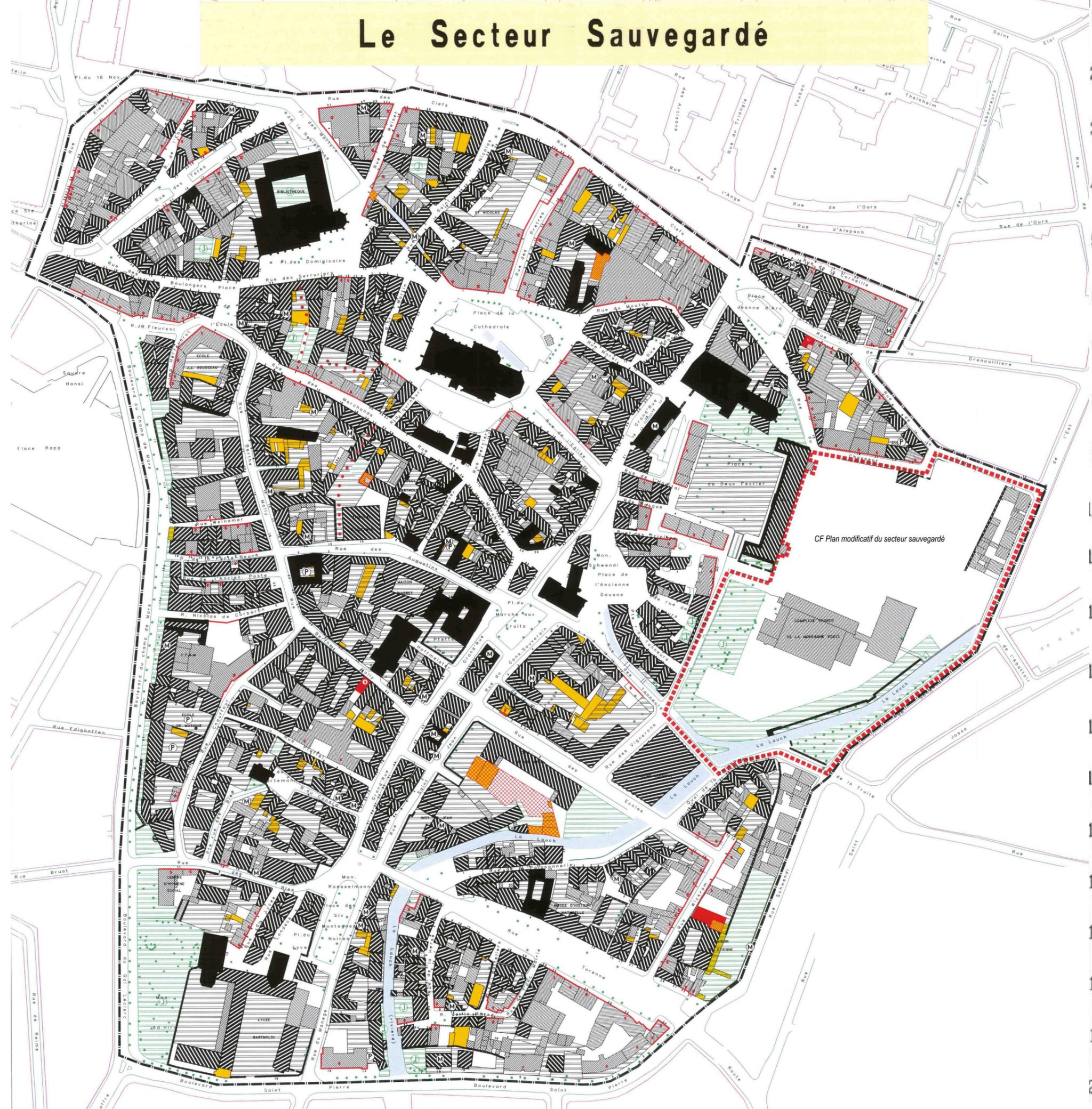


Le Secteur Sauvegardé



- 1  Limite du secteur Sauvegardé
- 2  Limite de Zone
- 3  Immeuble
- 4  Facade ou fragment
- 5  Immeuble ou partie d'immeuble, dont la démolition l'enlèvement, la modification ou l'altération sont interdits.
- 6  Immeuble dont la démolition pourra être conservé, amélioré ou remplacé
- 7  Immeuble dont la démolition pourra être imposée ou la modification pourra être exigée
- 8  Emprise de construction imposée
- 9  Superposition des dispositions 7 et 8
- 10  Sous secteur d'aménagement d'ensemble
- 11a  Espace libre non constructible, éventuellement, soumis à des protections particulières D : Dallage / P : Pavage
- 11b  Espace libre consacré à du jardin, éventuellement jardin existant dont la suppression ou l'altération sont interdites J: Jardin
- 12  Espacer boisé à conserver ou à créer
- 13  Plantation à créer
- 14  Emplacement réservé pour voie, passage, ouvrage, public, installation d'intérêt général ou espace vert
- 15  Superposition des dispositions 8 et 14
- 16  Alignement nouveau ou front bâti continu imposé (avec cote de hauteur)
- 17  Modification
- 18  Règle architecturale figurant au règlement
- 19  Marge de reculement
- 20  Passage privé ouvert au public

protégé par la législation sur les monuments Historiques

CF Plan modificatif du secteur sauvegardé